

**9ème réunion du Comité Économique, Éthique et Social du HCB,
16 février 2016**

Ministère de l'environnement, 244 boulevard Saint Germain, 75015 Paris

Procès - Verbal

1. Rappel de l'ordre du jour

Matinée :

10h : Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place

- Validation du quorum et des pouvoirs
- Validation du PV de la séance du 16 décembre 2015
- Saisines :
 - Moustiques (J.L. Pujol)
 - Socio-économie (S. Guichoux-Clément)
 - Suite de la réflexion sur les "Nouvelles techniques" (M. Rémondet)
 - Essais au champ (M. Rémondet)
- Point sur l'actualité réglementaire relative aux OGM (M. Rémondet) / Point annulé faute de temps

11h15 : Groupe de travail relatif à l'éthique : composition et missions (suite aux décisions prises lors des Bureaux du 12 octobre et du 15 décembre 2015)

13h : Déjeuner

Après -midi :

14h : Recommandation générique relative aux maïs Bt

- Présentation du projet de recommandation en cours au sein du Groupe de travail (S. Guichoux-Clément)
- Discussions et échanges autour de ce projet

16h30 : Questions diverses

17h : Clôture de la séance

2. Membres présents et représentés

Membres :

Présents : Sandrine Barrey (pers. qualifiée – sociologie), Serge Boarini (pers. qualifiée – sociologie), Bénédicte Bonzi (Amis de la Terre), Laurent Bourdil (GNIS), Estelle Brosset (pers. qualifiée – juriste), Nathalie Bruck (LEEM), Daniel Cheron (Coop de France), Jacques Commère (Coord. Rurale), Patrick de Kochko (Réseau Semences Paysannes), Daniel Evain (FNAB), Sophie Fonquernie (Assoc. Régions de France), Anaïs Fourest (Greenpeace), Patrick Gaudray (CCNE), Jean-Christophe Gouache (UFSemenciers), Jean-Luc Juthier (Conf. Paysanne), Anne-Yvonne Le Dain (OPECST députée, présente le matin), Selim Louafi (Pers. qualifiée – économie), René Mazars (CISS), Pierre Medevielle (OPECST Sénat, présent le matin), Dominique Olivier (CFDT), Marc Peyronnard (France Nature Environnement), Gérard Schrepfer, Jean-Marie Sirvins (UNAF), Egizio Valceschini (Pers. qualifiée – économie), Sarah Vanuxem (pers. qualifiée – juriste), Bernard Verdier (Assemblée. Départements de France), Anne-Claire Vial (FNSEA).

Excusés : Céline Duroc, Hervé Gomichon, Anne Legentil, Manuel Messey.

Pour le HCB :

Claude Gilbert (président du Comité économique, éthique et social), Sylvie Guichoux-Clément (déléguée à l'expertise socio-économique), Jean-Luc Pujol (délégué à veille scientifique et à la prospective), Martin Rémondet (responsable scientifique en charge des questions économiques, éthiques et sociales et des relations avec les parties prenantes).

3. Déroulement de la séance

Matin :

10h : Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place

Le quorum étant atteint (28 organisations ou personnalités qualifiées présentes ou représentées sur 33), la séance est ouverte ; il est signalé que Arnaud Faucon (CGT) a donné pouvoir pour cette séance à Patrick de Kochko (Réseau Semences Paysannes).

Le PV de la séance du 16 décembre 2015, amendé suite aux remarques reçues, est validé par l'ensemble des organisations et personnalités qualifiées présentes ou représentées, à l'exception de Daniel Evain (FNAB). Ce dernier signale que le PV du 16 décembre énonce que la « Note de synthèse » relative aux Nouvelles techniques a été validée par le CEES ; or, il considère que, même si la grande majorité des corrections ou remarques ont été prises en compte, cette note n'a pu être validée selon les procédures habituelles du CEES, compte tenu des délais à respecter pour sa transmission aux autorités.

- Jean-Luc Pujol rappelle les principales caractéristiques et enjeux de la **saisine relative aux moustiques GM, dans une perspective de lutte contre les vecteurs de maladies humaines**. La composition du Groupe de travail est rappelée, JLP demande aux membres du GT présents lors de la séance s'ils souhaitent être nommés rapporteurs de ce groupe de travail (pas de réponse). Il est signalé qu'une journée d'informations sur ce thème, ouverte aux membres du CEES, est prévue pour le 2 avril. Plusieurs scientifiques viendront exposer quelques-uns des principales technologies disponibles et les modalités de leur usage dans la lutte contre les insectes vecteurs de maladies humaines. Il est rappelé que la saisine devra être instruite d'ici à juin.

Il est par ailleurs signalé que le CS du HCB va travailler conjointement avec le CNEV (Centre National d'Expertise sur les Vecteurs) ; que le CCNE va travailler sur les modifications génétiques des êtres vivants de façon large (questions éthiques relatives à notre relation à notre environnement). Sophie Fonquernie rappelle l'importance de considérer la place du moustique dans l'écosystème et que les stratégies d'éradication ne vont pas de soi. Enfin, il est mentionné que l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) travaille actuellement sur l'ingénierie des génomes (des auditions sont organisées en ce moment).

Sylvie Guichoux-Clément rappelle les principales caractéristiques et enjeux de la **saisine relative à l'évaluation socio-économique des PGM**. La composition du Groupe de travail est rappelée, ainsi que les délais (restitution des travaux lors du CEES de juin prochain). SGC demande aux membres de lui faire parvenir 1) d'éventuels commentaires sur le rapport établi par la CAASE pour le HCB, « Proposition d'un cadre méthodologique pour l'évaluation socio-économique des PGM », présenté au CEES du 22 septembre 2015, 2) d'éventuels documents dont ils pourraient avoir connaissance et dont ils jugent qu'ils pourraient être utiles à l'instruction de cette saisine. E. Valceschini souhaite que le GT définisse et se mette d'accord sur le corpus documentaire au plus tôt, en vue d'éviter que les membres du GT et le Secrétariat ne soient submergés par une documentation nombreuse communiquée en « temps réel ». P. de Kochko souligne qu'une telle méthode conviendrait mieux à un CS, les membres du CEES n'étant pas des scientifiques qui connaissent les questions à instruire par avance. E. Brosset souligne que cette saisine va aussi contribuer à définir le mandat du CEES et ses bases méthodologiques ; elle annonce par ailleurs qu'un stagiaire de Master 2 va suivre le GT. J.L. Juthier souligne que la définition d'un corpus est un processus qui se fait au fur et à mesure du travail et que le rôle d'un GT n'est pas de fournir une synthèse au CEES, mais l'ensemble des éléments à discuter.

- Martin Rémondet rappelle que les **travaux du CEES sur les Nouvelles techniques** vont continuer, en vue de la production d'une recommandation. La liste des membres du Groupe de travail a déjà été validée en Bureau (18 janvier) et les travaux vont commencer sous peu.

Plusieurs organisations (Greenpeace, UNAF, Amis de la Terre, FNAB, FNE, Confédération Paysanne, Réseau Semences paysannes) ont souhaité que la question de la Note du Comité Scientifique relative aux Nouvelles techniques, ainsi que les éléments relatifs à la démission d'un membre du CS (Yves Bertheau, Muséum National d'Histoire Naturelle) soient évoqués en séance. Elles déplorent en effet la façon dont le CS a rendu compte des questions relatives aux effets non intentionnels de ces techniques et le fait que la position divergente de Y. Bertheau, relative entre autres à ces effets non-intentionnels, n'ait pas été acceptée par le CS. Pour P. de Kochko, ces éléments sont révélateurs de dysfonctionnements au sein du Comité scientifique et, plus largement, du HCB : il est crucial que la pluralité des positionnements scientifiques soit exposée, tant vis-à-vis des autorités compétentes que vis-à-vis du CEES, qui a besoin d'une information complète pour pouvoir traiter des questions relatives aux Nouvelles techniques. Il signale que Y. Bertheau a fait parvenir un « note circonstanciée » qui pointe un certain nombre de dysfonctionnements dans le travail du CS et que les sept organisations au nom desquelles il s'exprime vont suspendre leur participation aux travaux du HCB tant que la position divergente de Y. Bertheau ne sera pas rendue publique.

Pour JC Gouache, il y a avant tout une incompréhension très forte entre ce scientifique démissionnaire et le président et les deux vice-présidents du Comité scientifique. Toutes les questions soulevées par Y. Bertheau ont été instruites en séance et il semblait satisfait des réponses. Ensuite, Y. Bertheau a soulevé d'autres éléments, que la présidente du HCB n'a pas souhaité prendre en compte, étant donné qu'ils étaient parvenus après la séance.

Bénédicte Bonzi souhaite avoir accès à l'enregistrement audio du CS du 16 décembre. Cl. Gilbert lui indique qu'il n'y a aucun problème et qu'il suffit de contacter la Secrétaire Générale du HCB.

B. Bonzi et Daniel Evain souhaiteraient que Y. Bertheau soit entendu par le CEES, afin qu'il puisse exposer les éléments constitutifs de sa divergence et la façon dont le travail du CS sur les NPBT a été conduit. Cl. Gilbert considère que ça n'est pas en premier lieu du ressort du CEES que d'entendre ce scientifique, même s'il n'en exclut pas la possibilité à condition que d'autres scientifiques du CS ayant participé au débat puissent également être entendus. Il souligne par ailleurs qu'un groupe de réflexion va être mis en œuvre afin que le CS produise des documents plus lisibles et plus facilement appropriables (par le CEES, mais pas seulement), ce qui n'a pas été le cas pour les « Nouvelles techniques ». Il rappelle que le CS a suivi la procédure concernant les opinions divergentes et a fonctionné normalement et qu'il s'est engagé dans un travail visant à rendre ses modes de raisonnement et ses discussions plus explicites, afin que les avis ne soient plus des « boîtes noires ».

D. Evain rappelle que plusieurs rapports, issus notamment des académies des sciences chinoises et américaines et transmis au HCB, font état d'effets non-intentionnels des Nouvelles techniques ; il constate que cet élément n'est pas du tout présent dans la note du CS et se pose des questions. Il estime absolument nécessaire que le CEES écoute Y. Bertheau. La voix portée par le HCB n'est pas celle de l'ensemble des scientifiques français selon lui. La divergence de Y. Bertheau doit dès lors être transmise aux autorités compétentes.

Anne Claire Vial considère que la non-prise en compte de la divergence de Y. Bertheau par le CS et la teneur de la note du CS relative au NPBT sont deux questions (l'une de forme, l'autre de fond) qui doivent être distinguées afin de pouvoir être instruites posément.

J.C. Gouache rappelle que le chapeau qui précède les notes du CS et du CEES relatives aux NPBT explicite bien le fait que les travaux menés ne sont qu'une première phase, un travail intermédiaire, et que les deux comités du HCB vont continuer de travailler sur ce thème, afin d'en instruire l'ensemble des aspects (y compris ceux soulevés par Y. Bertheau).

Anaïs Fourest souligne que le fond et la forme apparaissent, dans cette affaire, liés et que le CEES ne pourra avoir que des débats partiels sur la base des informations et considérations partielles qui lui ont été transmises par le CS.

J.L. Juthier rappelle que la Commission européenne va se prononcer sous peu sur la question du statut réglementaire des Nouvelles techniques et qu'elle ne dispose, de la part du CS du HCB et donc des autorités françaises, que d'un avis scientifique tronqué.

B. Bonzi se dit choquée du fait que la question de la divergence de Y. Bertheau soit réduite à une question de procédure et de règlement intérieur ; elle estime que la non-prise en compte des éléments de fond apportés par ce dernier est grave. De façon plus large, elle estime que les groupes de travail fonctionnent mal au sein du HCB : cela amène à travailler trop vite et ne pas se donner le temps d'une instruction véritablement participative.

S. Barrey se dit elle aussi choquée par le traitement par le CS de Y. Bertheau, chercheur de qualité qu'elle connaît et avec lequel il lui semble facile de travailler en bonne intelligence. Elle appuie la proposition de Cl. Gilbert vis-à-vis de la rédaction des avis du CS, qui doit faire un effort de vulgarisation, d'état des lieux, de transparence des processus de réflexion et d'explicitation des désaccords éventuels.

P. Gaudray souligne que le monde scientifique n'est pas un bloc monolithique ; le CS du HCB ne devrait pas prétendre à l'exhaustivité des points de vue, devrait agréger et synthétiser la littérature, les rapports qui existent déjà, ... Par ailleurs, il estime aussi que le HCB, comme le CEES, devrait savoir dire non à l'urgence quand elle ne permet pas de bien travailler.

P. de Kochko s'étonne qu'après trois ans de travail du GT, le CS soit appelé à se prononcer sur la note de synthèse relative aux Nouvelles Techniques en ne disposant que de 4 jours pour prendre connaissance du document et en ne consacrant qu'une partie d'une séance à ce thème. Le CS avait largement le temps d'engager un débat serein. Si le CEES ne dispose pas des éléments de controverses, il ne peut travailler correctement. Il fait état du fait que tant que la note divergente d'Y. Bertheau n'aura pas été transmise aux autorités françaises et européennes, les 7 organisations dont il se fait le porte-voix (Greenpeace, UNAF, Amis de la Terre, FNAB, FNE, Confédération Paysanne, Réseau Semences paysannes) suspendront leur participation aux travaux du HCB.

Cl. Gilbert regrette cette suspension.

S. Fonquernie souhaiterait, dans un souci de clarté et d'efficacité, que les délais et les processus décisionnels soient mieux balisés au sein du HCB.

S. Boarini souligne qu'il y a des points d'organisation à expliciter (comment travailler ? comment finaliser un avis par exemple ?) et regrette le retrait des 7 organisations.

J.L. Juthier souligne le parallèle entre les problèmes rencontrés par le CS sur les Nouvelles techniques et les problèmes rencontrés par le GT « recommandation générique » : dans les deux cas, il y a eu de réelles difficultés à faire émerger dans les textes des éléments divergents.

- M. Rémondet fait un point sur la finalisation de la **note sur les essais aux champs**. Il indique que le secrétariat a prévu de reprendre cette note à la lumière des objections (tonalité, éléments de vocabulaire) recueillies en séance. Les membres du GT ayant contribué à la rédaction de la note à destination du rapport « Agriculture – environnement 2025 » seront mobilisés.

D. Evain s'interroge sur la nature de la saisine (ou de l'autosaisine) qui vient cadrer les travaux relatifs à cette thématique. Il considère qu'il n'y a pas d'urgence à instruire ce thème, d'autant que les développements des nouvelles techniques vont probablement changer la donne en la matière. Il souhaite

que le CEES puisse revenir à la question des essais une fois la question des Nouvelles Techniques bien discutée. P. de Kochko souhaite, dans une perspective comparable, attendre la décision de la Commission Européenne sur les NT pour instruire de façon actualisée la question des essais.

J.C. Gouache souligne qu'un encadrement par la directive 2001/18 des NT conduira potentiellement à une multiplication des essais.

E. Valceschini souhaiterait poursuivre cette réflexion sur les essais, précisément parce qu'elle n'est pas urgente et considérant qu'il faut profiter du temps disponible.

Groupe de travail relatif à l'éthique : composition et missions

M. Rémondet rappelle l'historique de la question : mise en place d'un groupe *ad hoc*, discussions en CEES dès le mois de mai. Le Bureau du HCB du 6 juillet 2015 a acté différents éléments : volonté d'un groupe pérenne de réflexion sur l'éthique, composé de membres nommés *intuitu personae*, qui pourra faire appel à des personnalités extérieures si besoin. Il avait été aussi convenu d'entendre les membres du groupe Ethique du précédent mandant. Cette présentation du rapport « Ethique et évaluation des technologies nouvelles » a eu lieu le 22 septembre, le rapport a été mis en ligne sur le site du HCB dans la foulée.

Le Bureau du 12 octobre 2015 a finalement conclu à la mise en place d'un groupe de réflexion éthique en lien avec les préoccupations et les travaux du CEES (contrairement à ce qui s'est fait lors du premier mandat), a constaté que Frédéric Jacquemart souhaitait continuer à travailler avec les universitaires et philosophes avec qui il avait collaboré lors du premier mandat et refusait de travailler dans le cadre du nouveau groupe Ethique du CEES.

L'enjeu aujourd'hui est de définir la composition du groupe et surtout ses missions. Les membres du groupe de travail *ad hoc* se sont proposés pour poursuivre cette réflexion.

Cl. Gilbert rappelle qu'il s'agit d'un groupe particulier, « transversal » par rapport aux autres thématiques que le CEES sera amené à traiter (moustiques, socio-éco, nouvelles techniques, ...).

Daniel Chéron s'interroge sur une éventuelle collaboration avec le CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique) qui s'est saisi de thématiques proches de celles du HCB.

P. Gaudray rappelle que les travaux du CCNE ne sont pas publics jusqu'à publication de l'avis. Il est donc possible d'envisager des rencontres, mais pas des auditions communes.

Un tour de table permet d'identifier les membres présents qui souhaitent contribuer au groupe. Un appel à candidatures sera par ailleurs transmis à l'ensemble des membres par email (dans un souci d'équité entre les membres).

Le groupe a latitude pour définir les modalités exactes de son travail et devra le faire au plus vite.

B. Bonzi revient sur les conclusions du groupe *ad hoc* et sur le fait que les membres du GT devraient être nommés en tant que personne et non en tant que représentant d'une organisation, ce qui pourrait poser problème à Birgit Müller, sa suppléante, par ailleurs candidate au GT « Ethique ».

Cl. Gilbert souligne la complexité des questions éthiques et la difficulté qu'il perçoit pour un participant au GT à se faire uniquement le représentant d'une organisation. Il plaide pour un « entre-deux »

S. Fonquernie rappelle que l'objectif est de donner sens à la notion d'« intérêt général » et donc de se

décentrer, de se mettre dans une posture adaptée (ce qui n'est pas évident à réaliser mais crucial !).

P. Gaudray rappelle qu'un GT ne prend pas de décisions, contrairement au CEES, et doit donc se donner un espace de liberté dans la discussion. Lorsque les résultats de ses réflexions seront présentés au CEES, la situation sera différente, et chacun reprendra son rôle de représentation.

D. Evain estime que le travail au sein du GT Ethique ne doit pas faire l'impasse sur l'appartenance aux différentes organisations. Le GT doit représenter le CEES et ses différentes sensibilités, l'intérêt est de permettre aux structures de travailler ensemble – il n'y a qu'au CEES qu'un tel exercice est possible. Il rappelle, à titre d'exemple, le GT sur la propriété intellectuelle, qui avait bien fonctionné, de manière pluraliste, avec des représentants d'organisation pourtant très diverses.

A.C. Vial plaide en faveur d'une intelligence collective au sein du GT, qui se nourrit du ressenti et des réflexions de chacun sur ce qui constitue l'intérêt général.

Dominique Olivier se considère à la fois porteur des orientations de la CFDT dans le CEES, mais aussi comme un citoyen, actif et engagé par ailleurs, cette position n'est pas incompatible.

La succession de P. Gaudray au sein du GT Ethique est évoquée, ce dernier ne fera en effet plus partie du CCNE, organisation qu'il représente au CEES, dans quelques mois. Il y a un flou quant à la possibilité juridique pour P. Gaudray de continuer à représenter le CCNE au sein du CEES en ne faisant plus partie du CCNE, mais la possibilité de l'inviter en tant qu'expert extérieur demeure.

Après-midi

S. Guichoux-Clément présente les travaux du **groupe de travail sur la recommandation générique (maïs Bt)**. Elle rappelle l'origine du projet : ne plus travailler au cas par cas mais capitaliser l'expérience sur la base de recommandations génériques relatives à une famille d'OGM. Au moment de la commande, plusieurs saisines étaient en vue concernant des maïs Bt. Mais depuis, la situation a changé, la culture de maïs Bt n'est plus autorisée sur le territoire national. Le projet, largement avancé, a été maintenu malgré tout. A l'origine, le projet devait comprendre deux volets : un relatif aux maïs Bt résistants aux pyrales et sésamies, l'autre aux maïs Bt résistants à la chrysomèle. Faute de temps, seul le 1^{er} volet a été traité.

Les travaux ont commencé en octobre 2015, sur la base notamment de données issues des recommandations du précédent mandat, ainsi que des travaux de L.G. Soler et St. Lemarié réalisés pour le HCB. Le GT s'est réuni à six reprises, en commençant par se mettre d'accord sur un plan pour cette recommandation générique en trois parties (I. Innovation proposée-contexte et enjeux, II. Analyse des impacts liés à une décision d'autorisation ou à un refus d'autorisation de mise en culture du maïs Bt, III. Propositions de mesures en cas d'autorisation de mise en culture), avec notamment le classement des impacts en 7 items et pour chacun d'eux, l'état des connaissances et l'avis des parties prenantes.

La 2^{nde} moitié du document est moins avancée : le CS du HCB doit fournir un certain nombre d'éléments, et les derniers retours de la Confédération paysanne reçus récemment n'ont pas encore été intégrés. Par ailleurs, le niveau d'écriture n'est pas encore celui d'une recommandation.

Ce projet a néanmoins demandé beaucoup de travail et d'énergie, le document en est déjà à sa 8^{ème} version. Le GT a connu certaines difficultés dans son travail : oscillation entre travail de synthèse des positions des parties prenantes par le groupe et juxtaposition des positions des parties prenantes, gestion des contributions (parfois envoyées en retard et fort volumineuses) et de leur intégration dans le texte, question du périmètre à considérer (maïs Bt versus maïs ou maïs Bt dans un cadre plus global)

La parole est donnée aux membres du GT :

J.L. Juthier fait le parallèle avec l'avis divergent du CS et constate qu'au bout de 8 versions du texte, il n'arrive pas à faire valoir les positions de son organisation, qui sont noyées dans un texte énorme et de fait peu lisibles. Par ailleurs, les nombreuses reprises d'éléments issus des travaux de Soler et Lemarié et des précédentes recommandations ont à son sens entravé la réflexion sur le fond, amenant de longues discussions sur des formulations et des tournures, ce qui s'est révélé peu productif. Le texte lui est apparu d'emblée orienté, car présentant le maïs en France comme une culture cruciale, soumise à de gros problèmes de pyrales, ce qui permet d'amener le maïs Bt comme LA solution. Malgré les nombreuses versions, l'orientation est pratiquement la même aujourd'hui, il y a une réelle difficulté à faire valoir une position qui ne s'insère pas dans l'organisation de ce texte.

S. Barrey souligne que le document a tout de même beaucoup évolué entre la version 1 et la version 8. De nombreuses contributions ont été intégrées, elle rappelle qu'une tentative de synthèse, d'état des lieux au-delà de la position déjà connue des différentes organisations doit rester l'objectif.

A.C. Vial rappelle que l'intitulé initial concernait la mise en culture du maïs Bt et déplore que certains se soient servis de ce sujet pour réfléchir en termes de modèle agricole, pour questionner la pertinence même de la culture du maïs en France, pour élargir outre mesure le questionnement. Elle regrette le mélange dans ce document d'une question fermée, largement technique et relative au maïs Bt et d'un questionnement plus large relatif au rôle de la culture du maïs. La question se pose selon elle en ces termes : est-ce qu'une exploitation recourant au maïs Bt est nécessairement dans un modèle qui ne satisfait pas la société ? En l'état, c'est sous-entendu par certains membres du CEES. Par ailleurs, l'impact de l'interdiction du maïs Bt sur la recherche en génétique demeure à instruire, c'est une question importante.

Marc Peyronnard juge essentiel de ne pas séparer la réflexion sur le maïs Bt et une réflexion plus large sur les pratiques et la politique agricoles. Il y a des pratiques qui permettent de se passer du maïs Bt et de lutter efficacement contre pyrales et sésamies ; la recherche ne concerne pas les seules biotechnologies. La réflexion doit être menée de façon contextualisée, en considérant que 80% des importations pour l'alimentation animale sont constituées de soja GM. Le développement de la culture de légumineuses permettrait non seulement de se passer d'une partie de ces importations mais aussi de procéder à des rotations de cultures longues, capables de casser le cycle de reproduction de la pyrale et de largement résoudre le problème.

A.C. Vial souligne que le ministère français de l'Agriculture produit de très nombreuses données sur les exploitations et les agriculteurs français (Agreste), qui pourraient être utilement mobilisées. En 2007, lorsque le maïs Bt a été autorisé : on a constaté que ce sont dans les plus petites exploitations, dans des systèmes de polycultures, que le maïs Bt a été le plus utilisé. Il faut appuyer notre analyse sur des données pour tordre le cou à certaines idées reçues.

J. Commére souligne que le travail du GT a été freiné par une trop grande abondance de documents. Cadrage documentaire nécessaire pour un travail efficace. Prendre en compte la diversité de situations lui apparaît indispensable : il cultive à titre personnel du maïs (sans rotation) près de Toulouse, sans recourir ni au maïs Bt ni à des insecticides. Sur ces questions, le positionnement de la Coordination rurale est intermédiaire et pragmatique.

Egizio Valceschini a trouvé le GT intéressant et riche et, au final, très fructueux. Beaucoup de documents et de données ont été échangés, tout le monde a joué le jeu malgré les tensions. Il y a eu un vrai point d'accord au sein du GT sur la nature de la question à traiter : on ne peut pas parler du maïs Bt sans le remettre en perspective dans un système plus global (place dans le système agricole français voir même international). Cela a permis de relativiser la question du Bt : c'est une réponse parmi d'autres à un problème qui se pose dans un système donné. Soit on résout le problème en changeant de système soit on recourt à des solutions plus techniques. Le document ne rend pas encore suffisamment justice à cela. Il est par contre nécessaire d'avancer dans la méthode de travail : les contributions sont les bienvenues, à

condition que l'on dispose du temps nécessaire pour les digérer et les intégrer ; les points de vue des parties prenantes sont indispensables mais il faut aussi donner la chance à une réflexion et des avancées collectives.

P. de Kochko souligne son malaise par rapport au fonctionnement du GT : il ne se retrouve pas dans le texte après 8 versions. Le maïs Bt est un outil qui a des conséquences sur le système agricole ; c'est un point crucial et qui mérite d'être débattu ... mais le GT s'est focalisé sur une approche technique centrée sur le seul maïs Bt.

S. Louafi souligne qu'effectivement, tous les participants au GT ne souhaitent pas optimiser les mêmes éléments. Il faut continuer le travail d'explicitation de ce que chacune des parties prenantes souhaite optimiser. Il y aura nécessairement différents types d'arguments dans un même document, y compris des choses non scientifiques, des considérations non techniques. Il faut intégrer ces différentes dimensions du problème, éclairer les valeurs en jeu. Cela se fait dans le processus de travail et d'échange.

Cl. Gilbert : peut être s'inspirer pour le fonctionnement des GT de ce qui se fait dans d'autres institutions. Cf. l'expérience de J.L. Pujol au Comité d'analyse stratégique.

JLP insiste sur la nécessité d'avoir des rapporteurs qui font partie du groupe. Cela facilite le travail et les échanges.

D. Evain rejoint J.L. Juthier et P. de Kochko dans leur malaise face au texte produit. Il mobilise différents exemples : aucun lien n'est fait entre la monoculture du maïs et les dégâts des pyrales et sésamies alors qu'on a longuement discuté lors du précédent mandat de ce lien ; parler du système agricole lui apparaît nécessaire pour comprendre certains facteurs ; enfin, la façon dont est traitée la question des mycotoxines est particulièrement parlante : on brandit dans le texte l'épouvantail de « substances cancérigènes » alors que cette question ne se pose que dans des circonstances très particulières... cela permet, de fil en aiguille, de présenter le Bt comme la solution au problème alors que le problème est précisément du côté du système !

J.L. Juthier : le souci principal est que nos éléments ne sont pas pris en compte. Il suffit de regarder l'état des lieux qui est dressé dans le texte : chaque fois que l'on dit qu'il y a des alternatives au modèle « maïs français », on ne retient pas nos contributions, ou alors de façon limitée et anecdotique. Concernant la coexistence par exemple, on ne retient que le seuil de 0.9% (qui concerne les cultures conventionnelles), on ne parle pas du fait que l'agriculture bio ou « sans OGM » exige des seuils inférieurs à 0.1%, beaucoup plus délicats à obtenir. S. Barrey a évoqué la question des « savoirs d'expérience », je suis sensible à cela, cela doit apparaître, même si on ne peut pas systématiquement produire des références scientifiques. Il, estime que son organisation ne peut pas valider ce texte en l'état.

J. C. Gouache : l'exemple des mycotoxines est révélateur. Dans ce texte, on ne dit jamais que le Bt est la réponse à un problème que constitueraient les mycotoxines. On a simplement constaté que les insectes blessent la plante, ce qui favorise l'entrée des mycotoxines. Si l'on évoque le moindre aspect positif du maïs Bt, cela dérange certains. Je reçois cela de façon violente, et ça a toujours été comme ça dans le GT. J.L. Juthier, vous nous dites « on ne se retrouve pas dans ce texte » ... mais on s'était mis d'accord pour décrire dans un premier temps l'innovation, dont l'une des caractéristiques est de permettre de lutter contre les mycotoxines. Il faut bien distinguer l'état des connaissances des positions des parties prenantes. A titre personnel, je ne me suis jamais mêlé des positions des autres parties prenantes ... j'ai simplement souligné parfois que certains éléments relevaient d'une prise de position plutôt que d'un état des lieux des connaissances. Des points factuels relatifs au maïs ont été systématiquement décriés comme « trop favorables au maïs ». C'est le cas du tableau relatif au nombre d'ha des différents types de maïs, produit par Arvalis : dans une version, ce tableau est barré ; en séance du Gt, il a été présenté comme de la « propagande » d'Arvalis. Le Secrétariat a par ailleurs été bombardé de longues contributions, dans l'espoir qu'il en reste quelque chose. E. Valceschini l'avait souligné en GT : à un moment, il faut faire confiance au

Secrétariat, lui laisser dresser l'état des connaissances et se concentrer sur les positions des parties prenantes.

René Mazars indique que dans certaines études à la santé, il existe des indicateurs du « niveau de preuve » dont on dispose pour les différents éléments discutés.

[Inaudible du fait de mouvements dans la salle]

Cl. Gilbert prend acte que les représentants de plusieurs organisations (Greenpeace, UNAF, Amis de la Terre, FNAB, Confédération Paysanne, Réseau Semences paysannes) sont en train de quitter la salle et le déplore vivement.

Un tract est distribué par les partants.

L. Bourdil s'affirme scandalisé par le départ qui vient de se dérouler et constate qu'il n'est pas sans rappeler la méthode consistant à envoyer de très nombreux mails juste avant une séance du GT, afin de submerger aussi bien le Secrétariat que les autres membres.

J.C. Gouache souhaite que soit mentionnée dans le compte rendu de la séance son implication dans les travaux du GT, le fait qu'il a laissé les autres participants s'exprimer sans les interrompre et qu'au moment de son intervention, un certain nombre de personnes sont parties, de façon préparée et concertée puisqu'un texte a été distribué. Il se déclare choqué de l'incapacité de certains à entendre des arguments qui ne vont pas dans leur sens.

A.C. Vial trouve inacceptable et déplacé de quitter la salle au milieu d'une discussion alors qu'il aurait été possible de ne pas participer ou de faire état d'une décision de « suspension des travaux » en dehors de la séance. Il faut assumer les difficultés liées à la participation à une instance plurielle sur un sujet délicat et complexe. Elle souligne la qualité du travail du Secrétariat et du GT sur le maïs Bt, ne conteste pas le cadrage « technique » du travail effectué. Un élargissement de la problématique est toujours possible, mais il faut dès lors prendre à bord l'ensemble des questions sociétales : l'impact des interdictions du maïs Bt sur la recherche et la fuite des cerveaux, le fait que cela n'empêche pas la France d'importer des quantités énormes de soja GM, ...

Affirmer que si on fait du maïs sans être en bio, on ne fait pas de rotation, c'est juste faux. Pour les semences de maïs que je produis, nous faisons des assolements de six ans et recourons aux trichogrammes pour lutter contre les pyrales. Il faut éviter les *apriori* et les conclusions faciles, c'est central dans notre rôle au sein du HCB.

Daniel Chéron intervient pour pointer la pluralité des agricultures en France et la nécessité de prendre en compte cette pluralité. Certains agriculteurs peuvent vouloir du maïs Bt. A partir du moment où cet OGM est considéré comme sûr, la question que nous devons nous poser, c'est celle de savoir si cela aura des impacts négatifs, si cela va remettre en cause les modèles agricoles mis en place par les autres.

Marc Peyronnard rappelle qu'il avait fourni des éléments relatifs aux différences entre protéines Cry utilisées comme insecticides (qui sont cristallisées) et celles qui sont produites par les maïs Bt, qui sont solubles et sont donc susceptibles d'avoir plus d'impacts sur l'environnement et notamment les nématodes du sol. Or, ce passage a été tronçonné de façon abusive et n'est guère compréhensible en l'état.

J. Commère souligne que ça n'est pas un péché en soi de faire maïs sur maïs dans des terres adaptées ; par contre, il est très facile de se passer du maïs Bt, les pertes lui semblent inférieures à celles décrites dans le document. Il existe des maïs avec des tiges solides issus de la sélection conventionnelle.

JC Gouache souligne que la description de l'innovation telle que faite dans le document « le maïs Bt, un outil pour ... » est bien l'approche pertinente. C'est effectivement un outil pour lutter contre les ravageurs,

même si ça n'est pas le seul et il n'a jamais été question de généraliser l'usage de cet outil aux agriculteurs qui n'en veulent pas. En considérant aussi les questions relatives aux mycotoxines, au temps de travail, à la simplification, ... on est en plein dans les effets de système relatifs à cet outil. Après avoir développé cela, les parties prenantes ont tout loisir de développer leur argumentaire pour ou contre. Mais l'essentiel c'est de distinguer l'état des lieux des prises de positions. Or cette méthode est refusée par certains.

P. Gaudray souligne que le rôle d'un GT est de fournir au CEES les éléments nécessaires à une discussion. Si des blocages existent au niveau des constats du GT, on ne peut pas travailler. Il faut que l'information parvienne jusqu'à nous. Quitter la salle de façon théâtrale cet après-midi n'était pas une bonne idée, il eut fallu partir dès le matin, au moment où l'on discutait de la question concernée... ce comportement lui apparaît scandaleux, il ne faut céder à aucun chantage.

L. Bourdil soutient cette position et demande à ce que sa position soit entendue, au même titre qu'il est lui-même prêt à entendre celle des autres. Il n'y a pas lieu au sein du CEES de se livrer à des tactiques pour qu'une vision unique du débat ne transparaissent au final dans les documents produits. Il faut être très ferme sur la méthode, ne pas revenir sans cesse sur des points apparemment validés au sein des GT.

Cl. Gilbert rappelle qu'effectivement le travail d'un GT est de préparer et permettre le débat. Il va nous falloir approfondir le travail sur la méthode pour arriver à cet objectif.

S. Barrey considère que ce GT est parti d'un texte déjà trop avancé proposé par le Secrétariat. L'existence de ce long texte, adossé à un corpus quantitativement important, a peut-être conduit à clore certains débats de fond (même si c'était pratique et rassurant de disposer d'emblée de ce texte !).

J.C. Gouache rappelle que ce choix résulte du fait de l'existence de plusieurs recommandations sur des maïs Bt, issues du mandat précédent et qu'il a été validé par les deux vice-présidents du CEES.

M. Peyronnard considère que le document doit être retravaillé car les agricultures alternatives sont aussi très techniques et que ce point n'est pas vraiment instruit. Le document est de ce fait largement connoté du point de vue des valeurs.

S. Fonquernie fait le parallèle entre le CEES et l'Autorité environnementale nationale : chaque projet à évaluer amène à une réflexion sur le modèle de société qui y est associé. Cette articulation est cruciale à considérer. Du point de vue de la méthode, on procède avec deux rapporteurs sur la base d'amendements. Seuls les amendements non acceptés ou compris sont discutés en séance. Il y a de nombreuses notes de bas de page renvoyant à des documents venant étayer tel ou tel argument.

Dominique Olivier se dit choqué par cette sortie mise en scène : le débat n'était pas terminé et il est nécessaire de respecter les autres membres de l'institution. Il explique avoir participé au débat national sur la transition énergétique où les thèmes délicats ne manquaient pas. Des GT ont travaillé (avec un président et un rapporteur), compilé des données, produit des scénarii finalement utiles pour le décideur. Le CEES est très précieux, c'est une instance unique. On peut regarder du côté des nanotechnologies pour comparaison : débat dans l'impasse, aucune institution, aucune régulation, ... au final on ne connaît pas les risques mais on y va. Il me semble irresponsable dans cette perspective de quasiment saboter le HCB. Le CEES peut être un exemple pour réguler d'autres types d'innovation.

B. Verdier considère que le HCB est un lieu de vie de la démocratie, dans un contexte où il est souvent compliqué de faire se mobiliser les gens. Dans ce document, on trouve les éléments nécessaires à une bonne information, à la tenue d'un véritable débat, dans une perspective républicaine et d'intérêt général, qu'il ne faut pas perdre de vue.

S. Barrey constate qu'il y a très peu de travaux concernant les consommateurs et leur vision des biotechnologies. Il existe pourtant différents outils (sondages, économie expérimentale : comportement

d'achats en situation expérimentale, focus groupes, ...) permettant de traiter de cette question, qui devrait être plus travaillée.

S. Boarini : citant Spinoza « ni rire ni pleurer mais comprendre », ne se dit ni choqué ni scandalisé par le déroulement de la séance. Il considère que la question centrale qui se pose ici est : quel problème est posé ? À quelle question, quel problème répond le maïs Bt ? Il faut peser les mots et les valeurs qui vont avec (cf. le terme d' « alternative »). Il est aussi important que le CEES réfléchisse à ses méthodes de travail, qui ne sont probablement pas satisfaisantes au vu des réactions exprimées aujourd'hui. Enfin, la question de la vie démocratique du CEES se pose. Il n'y a ni vote ni contre pouvoir au sein du CEES ; est-ce que le simple fait de donner son opinion constitue un acte démocratique ?

On évoquait, à propos du groupe Ethique, l'effort de « décentration » qui serait demandé aux membres du GT. Mais dans certaines circonstances, pour des acteurs fortement impliqués, cette décentration constitue un acte difficile, voire une négation de soi et des valeurs que l'on entend porter. Ce peut être une bonne méthode mais cela demande un engagement distancié.

A.C. Vial : à un moment donné, sur le sujet du maïs Bt, nous étions dans le refus de la dichotomie « oui / non ». Cela permettait d'entendre les arguments des scientifiques, de respecter les règles européennes d'évaluation (il y a bien des dossiers que l'EFSa refuse) et de réfléchir dans une perspective de régulation, respectueuse de la pluralité des agricultures françaises. Ça n'a pas été possible, malheureusement ... Par ailleurs, l'innovation ne peut survenir que lorsqu'il y a une acceptabilité sociale (exemple des téléphones portables), c'est une question que nous devrions travailler. Quel est l'intérêt pour la société du maïs Bt ? C'est un sujet que nous devrions poser ... les agriculteurs peuvent y trouver un intérêt, les autres assez peu, mais ça ne suffit pas à disqualifier complètement cette technique.

Estelle Brosset déclare ne pas être choquée par le départ des organisations. Vu que ce départ est lié à la question des NBT et aux travaux du CS, il aurait toutefois été préférable, moins confus, de sortir au moment où l'on discutait de ces questions. Sur les modalités de fonctionnement des groupes de travail, il y a une procédure à construire, en effet. Concernant la recommandation générique : je suis dans le flou quant aux objectifs. Nous travaillons pour nous, dans le cadre d'une autosaisine, vu que nous n'aurons *a priori* pas à traiter de dossiers de maïs Bt. Sur le fond, le rapport d'un GT devrait être un document de synthèse, pas une simple juxtaposition. Mais dans les circonstances spécifiques de ce dossier, et vu que nous travaillons pour nous, on pourrait se contenter d'un exposé des différentes positions des parties prenantes, en incluant dans les positions de chacun les éléments contestés, considérés comme factuels par certains, orientés par d'autres.

Cl. Gibert rappelle qu'il n'y aura de pas dossier de maïs Bt dans un futur proche, qu'il n'y a donc pas un enjeu majeur pour le HCB autour de cette question. Mais l'expérience de ce GT doit être prise en compte, pour ne pas aboutir aux mêmes problèmes dans les futurs GT (saisine socio-éco notamment). On peut se contenter d'un document imparfait, un document de référence interne, même si cela peut être décevant. L'expérience a été faite, il faut en tirer les leçons pour les autres dossiers. Nous sommes parvenus à rédiger la note du CEES sur les NBT sans problème majeur, même si il y a des soucis dans l'articulation avec le CS.

Jean-Luc Pujol rappelle que les éléments soulevés par Y Bertheau seront traités dans la 2^{nde} partie de la saisine, que la Présidente du HCB a été très claire sur ce point.

René Mazars rappelle qu'il contribue au CEES en tant que personne, et ne se retourne pas vers son organisation pour l'ensemble des questions traitées. Il construit son opinion autour de la table, sur la base des débats qui se tiennent en séance et des interactions. Ces interactions sont cruciales, elles sont centrales dans l'activité du CEES, mais parfois rendues difficiles par la volonté de porter in extenso et de façon la position d'une organisation.

E. Brosset souligne l'importance de la mise en ligne des documents du HCB. Pressé par la Commission Européenne et les experts, les documents ont tous été mis en ligne. Etait-ce pertinent ? Elle n'avait pas

compris que cette 1^{ère} étape ferait l'objet d'une communication publique. Seuls les recommandations et avis finaux doivent juridiquement être mis en ligne.

J.C. Gouache : il est apparu naturel au Bureau que ce document, envoyé à tous les membres et aux ministères, était un document public.

A.C. Vial : quid du futur de la recommandation générique ?

Cl. Gilbert : pour le moment, on en restera donc là avec ce document. SGC le complétera à moindre coût sur la base des remarques reçues. Mais la priorité aujourd'hui pour elle, c'est la saisine socio-économique.

L. Bourdil et A.C. Vial : ceux qui se sont investis dans ce document souhaiteraient le finir.

Cl. Gilbert : on ne le met pas à la poubelle, on le termine sans qu'il nécessite des investissements excessifs, de façon pragmatique et en lien avec les membres du groupe. Ca n'est pas prioritaire, mais pas abandonné non plus.

Suite à une demande d'un membre, Cl. Gilbert confirme que la note d'Yves Bertheau sera transmise aux membres du CEES.

Fin de la séance